
BULLETIN OFFICIEL
DES
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

N° 65. — Mai 1853.

N° 35. — *DÉPÊCHE ministérielle du 9 décembre 1852* (direction des Colonies ; bureau de Législation et d'Administration) portant invitation de substituer à la prière chantée à l'issue du service divin l'invocation transmise en 1804 aux membres de l'épiscopat par le cardinal Caprara.

Paris, le 9 décembre 1852.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE, — A l'occasion du rétablissement de l'Empire dans la personne de S. M. Napoléon III, M. le Ministre des cultes, conformément aux intentions de l'Empereur, a demandé aux archevêques et évêques de France et aux évêques de nos colonies, de substituer à la prière chantée dans ces derniers temps, à l'issue du service divin, l'invocation transmise en 1804 aux membres de l'épiscopat par le cardinal Caprara, au nom du Saint-Siège.

La circulaire du Ministre des cultes porte la date du 1^{er} décembre ; elle est insérée au *Moniteur* du 4. Vous aurez, monsieur le Commissaire, à inviter M. le supérieur ecclésiastique de la colonie à se conformer à la même disposition en ce qui le concerne.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Signé : TH. DUCOS.

N° 36. — *CIRCULAIRE ministérielle du 18 mars 1852* (direction de la Comptabilité générale ; bureau de la Comptabilité des matières) au sujet des matières consommées pour les emballages.

Paris, le 18 mars 1852.

MESSIEURS, — Les matières employées aux emballages, lors des envois à faire à d'autres ports et à des bâtiments en cours de campagne, sont de deux natures :